

# VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020

DELIBERATION N° 2020/03/09

L'an deux mille vingt, le cinq Mars à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le vingt-sept Février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie-TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille – Mr LEMKHAYER (arrivé à 18 h 30), Adjoints - BARRY François – BREUILLE Sylvie - MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIÈRE Laurence - TEILLET Jean-François MOUTTOU Emmanuelle - ROUSSEAU-GAY Eva – SEBA Hakim – PROGIN Nicole – ROBERT Marinette – BEGASSAT Jean-Claude.

**Etai<sup>ent</sup> représentés :** Mrs et Mmes LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal (jusqu'à 18 h 30) - LESEC Jean-Louis – CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique – DELAUDAUD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs SEBA Hakim – DEBOIS Anne-Marie (jusqu'à 18 h 30) – JACQUET Roger – PROGIN Nicole ROBERT Marinette – ROUSSEAU Eva – BEGASSAT Jean-Claude.

**Etai<sup>ent</sup> absents :** Mme et Mrs MILLOT MAYSOUNAVE Olivier – TOURNEZIOT Amandine – AIT BAHA Moustapha

**Secrétaire de séance :** Mr BARRY François

En exercice : 29 Présents : 19 puis 20 (à partir de 18 h 30) Procurations : 7 puis 6 (à partir de 18 h 30)  
Absents : 3 Votants : 26

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 retrace de façon détaillée l'exécution du budget au cours de l'année écoulée. À ce titre, il présente le relevé des opérations réalisées en 2019 et restant à réaliser en recettes et en dépenses dont l'inscription s'effectuera au budget 2020.

L'historique des crédits ouverts par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives est le suivant :

DOCUMENT BUDGETAIRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES CREDITS OUVERTS
BUDGET PRIMITIF du 13 mars 2019	9 104 131,83 €	4 479 759,00 €	13 583 890,83 €
DECIS° MODIFICATIVE N° 1 du 20 juin 2019	67 546,00 €	16 116,00 €	83 662,00 €
DECIS° MODIFICATIVE N° 2 du 16 octobre 2019	2 926,00 €	6 407,00 € Dont révision crédits AP n°6	3 481,00 €
DECIS° MODIFICATIVE N° 3 du 16 décembre 2019	33 489,00 €	41 548,61 €	75 037,61 €

La population totale INSEE qui sert au calcul des ratios est de 6 745 habitants.

L'exécution budgétaire 2019 (annexe 1) validée par la Responsable du Centre des Finances publiques de Saint-Florent-sur-Cher présente les résultats suivants :

### ➤ Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2019 en section de fonctionnement : 430 749,77 €
- Résultat de clôture 2018 en section de fonctionnement : + 840 970,83 €
- Part du résultat 2018 de fonctionnement affecté à l'investissement : - 330 000,00 €
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : = 941 720,60 €

### ➤ Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2019 en section d'investissement : 1 009 608,31 €
- Résultat de clôture 2018 en section d'investissement : + 72 012,22 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : = 1 081 620,53 €

### ➤ Situation générale :

- Résultat de l'exercice 2019 : 1 440 358,08 €
- Résultat de clôture : 2 023 341,13 €

## 1 Section de fonctionnement

Présentation générale de l'évolution des réalisations en recettes et en dépenses de 2014 à 2019 (annexes 2-a et 2-b).

### 1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent un total de 9 467 342,49 €, soit une hausse de 4,61% entre 2018 et 2019. Ce montant intègre :

- La reprise du résultat antérieur de 510 970,83 € (840 970,83 € - 330 000,00 € de capitalisation) ;
- Les recettes d'ordre pour 54 943,96 €.
- Les recettes réelles s'élèvent donc à 8 901 427,70 €.

La répartition des recettes par fonction présente la structure des produits.

Les « recettes non ventilables » (fonction 01), c'est-à-dire non affectées à une activité ou un service particulier, représentent 86,97% des recettes réelles, soit 8 234 202,33 €. Au BP 2019, elles étaient évaluées à 7 474 905 €. Ces recettes regroupent principalement l'ensemble des produits de la fiscalité ainsi que les dotations et compensations de l'État (DGF, DSR...),

La répartition des recettes réelles liées aux services représente les 13,03% restants et fait apparaître au classement 2019 les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

Fonction	Montant CA 2019	%	Pour mémoire BP 2019
F6-famille	427 971,27 €	34,71	366 027 €
F2-enseignement et formation	283 215,59 €	22,97	240 600 €
F3-culture	137 756,05 €	11,17	137 100 €
F5-interventions sociales et santé	120 423,77 €	9,77	124 700 €
F0-services généraux des administrations	88 687,59 €	7,19	125 289 €
F4-sport et jeunesse	81 864,02 €	6,64	59 895 €
F7-logement	43 362,48 €	3,52	50 705 €
F8-aménagement & services urbains, environnement	38 640,48 €	3,13	2 830 €
F9-action économique	11 028,91 €	0,89	11 000 €
F1- sécurité et salubrité publiques	190,00 €	0,01	110 €

#### 1.1.1 La fiscalité nette

(Annexes 3 et 9)

La fiscalité nette regroupe le produit fiscal, les compensations fiscales de l'État au titre des décisions de dégrèvements, abattements, ... prises par les lois de finances, ainsi que le solde du dispositif de péréquation.

La fiscalité nette affiche un montant total calculé à 5 448 513 €, en hausse de + 1,78 % par rapport à 2018 ; la variation entre 2017 et 2018, était beaucoup plus modérée (+ 0,32%).

##### ➤ Le produit fiscal

Pour l'exercice 2019, les taux des taxes locales sont restés identiques à ceux votés depuis 2015.

Le produit fiscal (articles 7311xx et 73221) s'élève à 4 957 067 €, soit une légère hausse de + 0,75%, et représente 90,98% du montant global de la recette fiscale nette (contre 91,90% en 2018).

Par ailleurs, un montant total de 45 778 € relatif à des rôles complémentaires a été perçu au cours de l'année 2019 ; n'en connaissant pas l'affectation exacte, le produit a été intégralement enregistré à l'article 7318 « autres impôts et taxes ». Toutefois, à la demande de la Commune, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) ont apporté des précisions permettant de revoir l'analyse sur l'encaissement des produits fiscaux de la manière suivante :

Produit fiscal Art. 7311xx	Comptabilisation au CA 2019		Cumul
	Art. 7311	Art. 7318	
Taxe d'habitation (TH)		+ 1 385 €	
Taxes foncières (bâties et NB)	3 980 697 €	+ 2 056 €	4 024 147 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		+ 40 009 €	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	393 769 €		393 769 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	55 946 €		55 946 €

Produit fiscal Art. 7311xx	Comptabilisation au CA 2019		Cumul
	Art. 7311	Art. 7318	
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	29 620 €		29 620 €
Fonds national de garantie des ressources communales et interco. (FNGIR)	497 035 €		497 035 €
<b>Totaux</b>	<b>4 957 067 €</b>	<b>43 450 €</b>	<b>5 000 517 €</b>

Sur le montant global de 45 778 € issu des rôles complémentaires, la répartition permet d'affecter 43 450 € à la fiscalité directe de 2019 ; le reliquat de 2 328 € revenant à de la fiscalité 2018 perçue en avril 2019 pour lesquels aucune affectation particulière n'a pu être précisée.

Les recettes issues de la fiscalité locale progressent de + 1,86% (contre + 0,04% entre 2017 et 2018). Ce montant comprend notamment les produits de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières, en hausse de 3,67%, et ceux de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), en augmentation de 1,73%. En revanche, la TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales) connaît une nouvelle baisse de 55,30%, après celle constatée entre 2017 et 2018 de 25,96% ; toutefois, contrairement à 2018, la diminution de 2019 s'explique par une partie de recouvrement arrivée hors délai qui n'a donc pas pu être comptabilisée dans les produits fiscaux de l'année. Il est retenu que pour le budget 2020, la TASCOT sera donc complétée de cette part évaluée à 69 215 €.

#### ➤ Le Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)

La Ville reste toujours contributrice au FPIC. En 2019, le montant net s'élève à 33 455 € incluant 99 727 € de recettes et 133 182 € de reversement (imputés au chapitre 014 « Atténuation de produits ») ; en 2018, la contribution nette était de 28 537 €.

#### ➤ Les compensations de l'État

Ces produits s'élèvent à 479 123 €, représentant 8,79% des recettes liées à la fiscalité.

### 1.1.2 Dotations et Participations

(Annexes 4 et 9)

#### ➤ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF est composée de 3 parts : la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Avec un montant global de 1,671 million, qui représente 90,89% du montant global des dotations & participations (contre 90,06% en 2018), la DGF reste stable après des prélèvements successifs subis annuellement dans le cadre de la contribution instaurée par l'État en 2014 pour le redressement des finances publiques.

Les montants de la DSR et de la DNP, passent respectivement de 366 325 € et 59 550 € en 2018 à 374 169 € (+ 2,14%) et 56 141 € (- 5,72%) en 2019.

#### ➤ Les participations des autres financeurs :

Ces produits s'élèvent à 156 907,95 € et comprennent notamment :

- État : 10 095,48 € ;
- Département : 3 000 € de subvention pour le fonctionnement du centre Aragon ;
- Communes du GFP (groupement à fiscalité propre) et hors GFP : 1 773,98 € ;
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF du Cher) : 129 914 € pour les services de la petite enfance, (Multi-accueil & Relais d'assistants maternels), de l'Accueil de loisirs et de l'Accueil ado ;
- Collège Voltaire : 12 124,49 € pour l'usage des équipements sportifs communaux.
- CNRCAL : la Commune a reçu une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'actions de prévention.

#### ➤ Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Depuis 2016, sont éligibles au FCTVA certains travaux d'entretien de bâtiments ou de voiries de la section de fonctionnement. Le taux du recouvrement est de 16,404% du montant TTC.

La récupération partielle de la TVA sur des travaux d'entretien réalisés sur l'exercice 2018, apporte une recette 2019 de 655,70 € sur la base de 3 997,19 € de dépenses éligibles. En 2018, les dépenses 2017 éligibles au FCTVA s'élevant à 18 682,66 € avaient dégagées une recette de 3 064,70 €.

## 1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 8 525 621,89 € sont globalement en augmentation de + 3,86%, comportant toutefois des évolutions contrastées selon la nature des dépenses ; ainsi, il est à souligner une progression maîtrisée à + 1,01% au chapitre 012 « charges de personnel » malgré les évolutions réglementaires et naturelles de la masse salariale.

En déduisant les opérations d'ordre à hauteur de 370 356,47 €, les dépenses réelles s'élèvent à 8 155 265,42 €. Les dépenses « non ventilables » (F01) représentent 240 449,04 €

La répartition fonctionnelle (secteurs d'activités de 0 à 9) fait apparaître au classement 2019 les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

Fonction	Montant CA 2019	%	Pour mémoire BP 2019
F0-services généraux des administrations	2 384 083,00 €	30,12	2 502 160 €
F2-enseignement et formation	1 451 132,75 €	18,33	1 518 093 €
F8-aménagement & services urbains, environnement	1 081 282,47 €	13,66	1 065 979 €
F3-culture	1 028 992,70 €	13,00	1 019 246 €
F6-famille	715 626,13 €	9,04	734 362 €
F4-sport et jeunesse	510 805,83 €	6,45	471 228 €
F1-sécurité et salubrité publiques	477 475,64 €	6,03	445 339 €
F5-interventions sociales et santé	219 631,25 €	2,77	201 206 €
F9-action économique	26 662,03 €	0,34	20 087 €
F7-logement	19 124,58 €	0,24	16 893 €

Du fait du changement de codification du service Mission Locale en 2019, les dépenses sont en hausse à la fonction 5 (47 963,71 € en 2018) et en baisse en fonction 9 (200 153,16 € en 2018).

### 1.2.1 Charges à caractère général (chap. 011)

Les charges à caractère général augmentent significativement de + 7,25% par rapport à 2018. Toutefois, en parcourant le détail des réalisations 2019, cette hausse s'explique principalement de la manière suivante :

#### ➤ Chapitre 60 « achats et variation des stocks » :

- Art. 60632 « achats de petit équipement » = + 28 771 € (+ 36%), hausse comprenant :
  - Pièces de rechange pour les jeux extérieurs du parc du château et de la cour de la maternelle de Beauséjour (11 692 €),
  - Pièces pour la remise en état des poteaux incendie (14 697 €) ;
- Art. 60636 « vêtements de travail » = + 4 780 € (+ 49%) : hausse liée à une dotation complémentaire de vêtements de travail à destination des agents des services techniques afin de faciliter la rotation pour le nettoyage du linge dans le cadre du contrat avec l'ESAT mis en place en 2019 ;
- Art. 6042 « achats de prestations de services » = + 8 939 € (+ 23%) : hausse liée pour presque la moitié aux sorties et activités organisées en 2019 par l'Accueil ado (+ 4 066 €) ;

#### ➤ Chapitre 61 « services extérieurs » :

- Art. 611 « contrats de prestations de services » = + 17 171 € (+16%) comprenant la reprise par la Commune du coût de l'entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales (+ 12 372 €) ;
- Art. 615221 « entretien et réparation des bâtiments publics » = + 22 650 € (+ 340%) : travaux de réfection à l'Hôtel de ville :
  - Au rez-de-chaussée : Bureau de la responsable du service population et sas accès ascenseur (peinture et sol) : 2 403 €, Hall d'entrée, partie peinture des murs et du plafond : 8 405 € ;
  - Au 1<sup>er</sup> étage : Bureau du Maire et partie sas d'entrée accès ascenseur : 3 524 €, Bureau de la Directrice Générale des Services (sol) : 3 777 € ;
  - Au 2<sup>ème</sup> étage : Bureau du service communication : 2 724 €.
- Art. 615232 « entretien et réparation des réseaux » = + 15 512 € (+ 1346%) comprenant l'intervention d'entretien (pompage et nettoyage) du bassin d'orage suite à l'incendie de l'entreprise TSI (15 491,30 €) ;

#### ➤ Chapitre 62 « autres services extérieurs » :

- Art. 6232 « fêtes et cérémonies » = + 14 908 € (+21%) comprenant le coût de l'organisation du carnaval 2019 d'un montant de 11 115 € contre 500 € en 2018.

➤ **Chapitre 63 « impôts, taxes et versements assimilés » :**

- Art. 637 « autres impôts et taxes » = + 5 927 € (+ 33%) comprenant la refacturation par ENGIE COFELY SUEZ de la taxe intérieure de consommation de gaz et de la taxe d'acheminement (TICGN et CTA) sur le contrat de chauffage. En hausse en 2019, avec un coût de 14 677 € contre 9 800 € en 2018 (+ 49%).

**1.2.2 Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)**

Les charges de personnel représentent 5,6 millions, soit 65,77% des dépenses de fonctionnement, contre 67,62% en 2018. Elles augmentent très légèrement de + 1,01% contre + 0,86% entre 2017 et 2018.

Le réalisé 2019 est inférieur de 43 400 € au budget primitif 2019 tel qu'il a été adopté. Cet écart très faible entre le montant prévisionnel et le montant réalisé représente 0,77% de l'enveloppe budgétaire et illustre la précision des estimations.

Les principales variantes sont liées aux éléments suivants :

➤ **À la prudence comptable sur :**

- Les ennuis de santé des agents (un seul demi-traitement prévu, un congé maternité budgété mais non utilisé, remboursements des maladies par les assurances volontairement sous-évaluées) : - 52 214 €
- Les validations de service : - 3 467 €
- La fin du Supplément Familial de Traitement pour les enfants âgés de 20 ans : - 1 488 €

➤ **Et à des évènements intervenus en cours de l'année :**

- Variantes diverses sur les cotisations hors payes (assurances, médecine du travail...) : - 9 165 €
- Indemnités de régies versées en fin d'année hors RIFSEEP mal anticipées : + 1 125 €
- 2 promotions internes validées par les CAP non inscrites au budget : + 3 500 €
- Recrutement des animateurs plus faible que prévu : - 6 455 €

➤ **Autres charges de personnel**

- Élus : pas de formation et peu de déplacements : - 917 €
- Formations : efforts permanents pour diminuer les coûts : - 3 720 €
- Budget pour frais d'actes et de contentieux et pour annonces non utilisé : - 4 000 €
- Frais de missions inscrits forfaitairement au budget : - 907 €

**1.2.3 Atténuations de produits (chap. 014)**

Ce chapitre concerne la contribution de la Ville au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui s'élève à 133 182,00 € en 2019, en augmentation de 2,47% par rapport à 2018.

**1.2.4 Charges de gestion courante (chap. 65)**

Les principales charges de gestion courante concernent :

- Le Contingent incendie : 284 880 € ;
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations restent stables avec 203 136 € contre 195 011 € en 2018 et 205 313 € en 2017 ;
- Les indemnités des élus : 68 824,26 €,
- Les contributions aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 61 497,40 € dont :
  - 51 346,75 € pour le Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18),
  - 3 113,13 € de cotisation 1<sup>er</sup> semestre 2019 au Syndicat « Pays de Bourges »,
  - 120,40 € de cotisation année scolaire 2018/2019 pour le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITS),
  - 100,00 € de contribution annuelle au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA du Cher).
- Le CCAS : 27 500 € contre 33 400 € en 2018.

**1.2.5 Charges financières (chap. 66)**

Les charges financières correspondent principalement aux intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie. Le budget 2019 affiche un montant de 99 110,96 € contre 106 607,61 € en 2018, en très légère baisse.

D'une part, les taux d'intérêts sont restés stables (taux Euribor toujours négatif) entre 2018 et 2019 après la mobilisation fin 2018 de la 2<sup>ème</sup> tranche de 1 207 000 € à un taux indexé de 0,54% (Euribor 3 mois + marge 0,54%) de l'emprunt Crédit Agricole 2017/2019 de 4 122 600 €.

D'autre part, une faible utilisation du crédit de trésorerie rattaché à la tranche 3 de l'emprunt pluriannuel (2 160 600 €) qui n'a généré que 477 € d'intérêts pour l'année (art. 6615).

## 2 L'épargne

(Annexe 5)

### 2.1 L'épargne brute

L'épargne brute, appelée également Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute), correspond à la différence entre l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute 2019 s'élève à 671 530,89 € soit 99,56 € par habitant, contre 704 455,04 € en 2018, représentant une baisse de 4,67% entre 2018 et 2019.

### 2.2 L'épargne nette

L'épargne nette, ou Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette), correspond à l'épargne brute moins le remboursement en capital des emprunts. Elle mesure la capacité de la Ville à financer ses investissements par des ressources propres.

À la suite de la mobilisation de la 2<sup>ème</sup> tranche d'emprunt en 2018, le remboursement de dette pour 2019 s'élève à 536 676,77 € (contre 474 931,32 € en 2018), soit une évolution de +13%. Ainsi, l'épargne nette dégagée sur l'exercice représente 134 854,12 € soit 19,99 €/habitant, contre 229 523,72 € en 2018.

## 3 Section d'Investissement

Présentation générale de l'évolution des réalisations de la section de 2014 à 2019 (annexes 6-a & 6-b).

Pour le budget 2020, les restes à réaliser 2019 qui seront à reporter sur 2020 s'élèvent à :

- 678 604 € pour les dépenses,
- 378 590 € pour les recettes.

La section d'investissement 2019 affiche un résultat excédentaire de 1 009 608,31 €.

### 3.1 Recettes d'investissement

Le montant global des recettes d'investissement est de 3 578 377,42 €, dont 72 012,22 € d'excédent antérieur. On distingue les ressources propres des recettes d'équipement :

#### 3.1.1 Les ressources propres

Les ressources propres affichent un montant total de 739 836,27 € et se décomposent de la façon suivante :

- Recettes propres à l'exercice 409 836,27 € réparties comme suit :
  - Le montant du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), calculé en fonction des investissements éligibles réalisés au cours de l'année N-1 (pour 788 504,66 €) s'élève à 129 346,30 € soit +22%,
  - Les recettes liées à la taxe d'aménagement sont constatées pour 32 793,96 € soit -3,9%,
  - Les amortissements sur biens immobilisés s'élèvent à 247 696,01 € soit +13,96%.
- L'excédent antérieur capitalisé en 2019 représente 330 000 € après les 500 000 € en 2018, grâce à la réalisation en fin d'année de la tranche n°2 de l'emprunt pluriannuel pour 1 207 000 €.

#### 3.1.2 Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement 2019 s'élèvent à 2 468 044,11 € contre 1 242 250,72 € en 2018 soit une nette hausse de 98,7% et comprennent les subventions et les emprunts.

#### ➤ Les subventions d'équipement

(Annexe 10-PPI)

Les recettes de subventions de 299 444,11 € sont en très nette hausse par rapport à celles perçues en 2018 qui se réduisaient à un montant de 5 520,90 € (DETR sécurisation accessibilité maternelle de Beauséjour) ; elles représentent 8,37% du total des recettes d'investissement. Comme annoncé dans le rapport du compte administratif 2018, cette hausse s'explique pour partie par le recouvrement en 2019 des financements qui étaient initialement attendus en 2018.

En recettes « non ventilables » (F01), seule l'opération relative au conseil d'orientation énergétique couvrant divers bâtiments communaux avait été prévue au BP 2019 pour un montant de 8 333 € ; comme l'opération a été engagée en 2019 mais n'a donné lieu à aucun paiement avant le terme de l'étude, la dépense et la recette ont été reportées en 2020.

La répartition fonctionnelle (secteur d'activités de 0 à 9) fait apparaître au classement 2019 les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

Fonction	Montant CA 2019	%	Pour mémoire BP 2019
F2-enseignement et formation	249 717,88 €	83,39	132 900 €
F8-aménagement & services urbains, environnement	44 226,11 €	14,77	45 000 €
F1-sécurité et salubrité publiques	5 196,40 €	1,74	0 €
F7-logement	303,72 €	0,10	0 €
F5-interventions sociales et santé	0 €	0,00	300 €

### ➤ Les emprunts

- Emprunts nouveaux

La dernière tranche de l'emprunt pluriannuel de 4 122 600 € a été réalisée pour un montant de 2 160 600 €, représentant 60,6% du total des recettes d'investissement 2019.

Cet emprunt a été contracté pour le financement partiel des Autorisations de Programme n°6 et n°11 (voir 3.2.1). Sa réalisation s'est effectuée en 3 tranches, comme suit :

- Budgets 2017 & 2018 : fonds mobilisés en décembre pour 755 000 € puis 1 207 000 €, selon les conditions suivantes : Taux indexé EURIBOR 3 mois + marge 0,54%
- Budget 2019 : fonds mobilisés en décembre pour 2 160 600 €, selon les conditions suivantes : Taux fixe de 0,93%

En effet, les taux indexés étant toujours négatifs en fin d'année 2019, il a été jugé opportun de conserver 48% de ce prêt à taux variable. Toutefois, il est précisé que le capital restant des 2 premières tranches de l'emprunt peut être basculé à tout moment (avant chaque échéance trimestrielle), sur un remboursement à taux fixe après consultation des conditions proposées par l'établissement bancaire.

- Dettes « locataires-acquéreurs »

Le budget 2019 constate l'encaissement de la 2<sup>ème</sup> fraction d'un montant de 8 000 € concernant la location-vente de l'immeuble rue des Lavoisirs d'une valeur totale de 70 000 € ; après un versement de 30 000 € effectué en 2017, le futur propriétaire du bâtiment est soumis à un versement en 5 parts égales pour les 40 000 € restants sur la période 2018-2022.

### 3.1.3 Les autres recettes

L'ensemble des opérations d'ordre s'élèvent 546 180,83 € et comprennent notamment, les dotations aux amortissements (247 696,01 €), les opérations patrimoniales (175 824,36 €) ainsi que la comptabilisation relative aux sorties d'actif de biens immobilisés (122 660,46 €).

Concernant la sortie de biens de l'inventaire communal à la suite de cessions ou indemnisations, une inscription de 63 137 € avait été portée au budget primitif 2019 pour des ventes telles que :

- Terrains avenue Henri Massicot = 57 104 €,
- Terrain « le bois pineau » = 6 033 €,

Finalement, il est constaté 104 120 € de produits de cessions pour 2019 relatifs aux dossiers suivants :

- Terrains avenue Henri Massicot = 1 120 €,
- Tracteur tondeuse ISEKI (espaces verts) repris lors de l'achat d'un matériel neuf = 1 000 €,
- Balayeuse aspiratrice reprise en l'état par une société = 1 000 €,
- Fourgonnette DOKKER VAN accidentée, indemnisation par notre assureur = 6 000 €,
- Pavillon 9 rue du Grand Meaulnes = 95 000 €,

Il est rappelé que les cessions d'éléments d'actif donnent lieu à une procédure particulière :

- Lors du vote du budget, les prévisions de crédits s'inscrivent en section d'investissement (compte 024) ;
- Lors de la réalisation de la cession, les écritures comptables se répartissent sur les 2 sections du budget de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
  - Produit de cession du bien (recette réelle - compte 775),
  - Sortie du bien de l'inventaire communal (dépense d'ordre -compte 675),
  - Constat de la plus ou moins-value (dépense ou recette d'ordre -comptes 6761 ou 7761),
- Section d'investissement :
  - Sortie du bien de l'inventaire communal (recette d'ordre - compte 21),
  - Constat de la plus ou moins-value (recette ou dépense d'ordre compte-192)

### 3.2 Dépenses d'investissement

Le montant global des dépenses d'investissement est de 2 496 756,89 €.

Les dépenses d'équipement sont relativement stables (+1,40%) avec 1 728 392,80 €, pour l'exercice 2019 contre 1 704 597,01 € en 2018 et représentent 69,2% des dépenses d'investissement.

En dépenses « non ventilables » (F 01) il a été réalisé 5 396,76 € par rapport aux 57 190 € inscrits au BP 2019, correspondant à l'acquisition de nouveaux équipements ergonomiques pour les agents d'entretien affectés dans les bâtiments communaux et frais liés aux marchés publics.

La répartition fonctionnelle (secteur d'activités de 0 à 9) fait apparaître au classement 2019 les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

Fonction	Montant CA 2019	%	Pour mémoire BP 2019
F8-aménagement & services urbains, environnement	699 459,07 €	40,47	824 550 €
F2-enseignement et formation	623 183,77 €	36,06	1 758 425 €
F3-culture	146 878,84 €	8,50	242 048 €
F0-services généraux des administrations	140 984,69 €	8,16	312 217 €
F4-sport et jeunesse	54 422,33 €	3,15	100 550 €
F6-famille	46 898,62 €	2,71	8 197 €
F1-sécurité et salubrité publiques	7 964,43 €	0,46	123 150 €
F7-logement	3 204,29 €	0,19	0 €
F5-interventions sociales et santé	0 €	0,00	300 €

Suivant la répartition par opération d'équipement, l'ensemble des dépenses (fonction 01 et 0 à 9) sont réparties par ordre décroissant de la manière suivante :

Fonction	Montant CA 2019	%	Pour mémoire BP 2019
Op 74-bâtiments scolaires	542 522,27 €	31,39	1 656 800 €
Op 79-travaux de voirie	459 031,47 €	26,56	560 800 €
Op 80-opérations foncières	150 000,00 €	8,68	182 000 €
Op 77-centre technique municipal	100 539,74 €	5,82	131 239 €
Op 17-médiathèque	98 296,88 €	5,69	103 540 €
Op 16-restaurant scolaire	80 307,00 €	4,65	101 625 €
Op 11-autres bâtiments	72 559,41 €	4,20	67 150 €
Op 760-techniques d'information et de communication (TIC)	61 668,05 €	3,57	135 920 €
Op 81-bâtiments sportifs	49 107,93 €	2,84	82 930 €
Op 10-espaces verts et environnement	35 819,98 €	2,07	35 000 €
Op 76-hôtel de ville	21 612,26 €	1,25	96 740 €
Op 14-centre Aragon	16 591,99 €	0,96	108 677 €
Op 30-salles municipales	14 152,91 €	0,82	20 960 €
Op 60-pôle enfance	12 432,34 €	0,72	8 455 €
Op 18-police	7 964,43 €	0,46	108 150 €
Op 62-secteur jeunesse	3 581,38 €	0,21	17 470 €
Op 15-cinéma le Rio	2 204,26 €	0,13	8 871 €

(Annexe 10-PPI)

Après la mise en place des Autorisations de Programme (AP) en 2010, un projet de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été établi en 2017, permettant une programmation des investissements au-delà du budget annuel avec une vision prospective.

Au budget primitif 2019, le PPI a été validé avec un montant prévisionnel d'investissements (crédits de paiement des AP inclus) ; la présentation de clôture d'exercice donne le PPI suivant :

ANNEES BUDGETAIRES	DEPENSES			RECETTES		
	Crédits votés	Réalisations	% réalisé	Crédits votés	Réalisations	% réalisé
2018	3 479 980 €	1 704 600 €	49%	511 470 €	0 €	0%
2019	3 777 070 €	1 728 400 €	46%	707 950 €	299 400 €	42%

### 3.2.1 Autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) :

Pour l'exercice 2019, le montant des AP est resté inchangé, celui des CP estimé au BP 2019 à 1,92 million d'€ a été réduit de 1,125 million d'€. Les réalisations 2019 s'élèvent à 645 000 € et représentent 37,3% du total des dépenses d'équipement

Il est rappelé que les Autorisations de Programme en cours sont les suivantes :

- AP 6 - Concession et travaux d'aménagement de la Zac du bois d'argent (2013-2033) : 3 887 079 €,
- AP11 - Restructuration du groupe scolaire Dézelot (2017 - 2021) : 3 837 812 €.

Fin 2019, le taux de réalisation financière cumulé des 2 AP depuis leur démarrage est de 36,44%, (2 399 614 €) ; le solde à régler entre 2020 et 2033 est de 5 325 277 €.

### 3.2.2 Remboursement de la dette et dotations à reverser :

Le remboursement du capital des emprunts et autres dettes s'élève à 537 595,77 €, contre 476 080,32 € en 2018, et représente 21,5% des dépenses d'investissement.

## 3.3 La dette

Au 31/12/2019, l'encours du total des dettes est de 7 429 335,08 € soit 1 101,46 €/habitant ; le ratio relatif aux dettes bancaires est de 1 098,99 €/habitant (7 412 705,08 €).

#### ➤ Évolution de la dette communale de 2014 à 2019 (annexe 7).

La progression à la hausse résulte de la réalisation du solde de l'emprunt pluriannuel signé avec le Crédit Agricole pour un crédit multi-index sur 2 ans (déc.2017/déc.2019).

#### ➤ La capacité de désendettement (annexe 8)

La capacité de désendettement est le principal ratio d'analyse de la solvabilité d'une collectivité. La capacité de désendettement est exprimée en années et calculée par le rapport de la dette en capital sur l'épargne brute ; elle correspond à la durée nécessaire pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée.

On peut constater que ce ratio 2019 s'établit à 11,04 ans contre 8,22 ans en 2018. C'est la durée nécessaire pour que la Ville utilise intégralement son épargne dégagée pour le remboursement des capitaux de dette restants. La Commune se classe donc dans la zone entre 11 et 15 ans (zone orangée) ; ratio considéré comme correct. Il est rappelé que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe pour les collectivités de + de 10 000 habitants un plafond entre 13 et 15 ans.

Conclusion :

Le compte administratif 2019 dégage un excédent de fonctionnement et une capacité d'autofinancement qui témoignent de la bonne santé financière de la Ville.

Les résultats 2019 illustrent les engagements de la Commune dans la réalisation d'importants travaux, nécessaires pour aménager (en investissement) et entretenir (en fonctionnement) son patrimoine bâti et routier ainsi que les actions pour encourager le développement local. Ces choix ont été opérés en préservant les marges de manœuvre financières. Les besoins de financements ont imposé le recours à l'emprunt en complément des subventions obtenues, tout en assurant la maîtrise de l'endettement à un niveau convenable et cohérent au regard du volume des investissements.

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Monsieur le Maire, la séance étant présidée par Monsieur Marc JACQUET, 2<sup>ème</sup> Adjoint, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2019.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
St-Florent-s/Cher, le 9 Mars 2020



Le Maire,

Roger JACQUET

## Acte à classer

20200309

<b>1</b> En préparation	<b>2</b> En attente retour Préfecture	<b>3</b> > <b>AR reçu</b> <	<b>4</b> Classé
----------------------------	---	--------------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-03-09T17-40-51.01 ( MI222327359 )

Identifiant unique de l'acte : 018-211802079-20200305-20200309-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Compte Administratif 2019

Date de décision : 05/03/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. décisions budgétaires

Acte : [Delib 9.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/03/20 à 17:40

Par [FONGARNAN Dominique](#)

Transmis

Date 09/03/20 à 17:40

Par [FONGARNAN Dominique](#)

Accusé de réception

Date 09/03/20 à 17:50